

Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent 2021-2022

Cotisation 295 \$

Suppléments :

- Hébergement 4 \$/chambre maximum de 500 \$
- Camping 1,35 \$/site
- Traversier et navette maritime et 3,45 \$/voiture
- Ville et municipalité 0,15 \$/par habitant

Avantages membre

1. 50% sur tous les tarifs et services offerts par tourisme BSL
 - (Exemples: activités, outils de promotion, publicités, ...);
2. Une inscription de l'organisation dans le guide touristique annuel et sur le site web régional (www.bassaintlaurent.ca);
 - Possibilité d'ajouter des inscriptions dans le guide (payant) et sur le site (gratuit). Utilisez votre lien membre pour faire vos changements sur la plate-forme bassaintlaurent.ca
3. Si vous percevez la taxe sur l'hébergement, vous obtenez des crédits marketing représentant 20 % des sommes remises à Revenu Québec (Voir la politique d'utilisation des crédits marketing);
4. Vous avez la possibilité de faire partie des promotions internationale de Québec Maritime et de l'Alliance de l'industrie touristique (des frais supplémentaires s'appliquent);
5. Droit d'assister à l'association générale annuelle et à certaines activités réservées aux membres.
6. Nouveautés !!!!: Maintenant vous pouvez afficher gratuitement des activités ou événements sur le site web (exemples: événements, attraits, site de randonnée, ...) .
7. Pour les villes et municipalités, c'est jusqu'à 10 inscriptions gratuite activités ou événements. (Elles doivent être sans frais pour les utilisateurs et démontrer une pertinence touristique, sujet à approbation);

Tourisme Bas-Saint-Laurent est composée de deux (2) catégories de membres :

1. **Catégorie A - Services et attraits touristiques** : hôtels, motels, auberges, restaurants, pourvoyeurs, gîtes touristiques, centres de santé, chalets de villégiature, centres de villégiature, fermes d'hébergement, terrains de camping, résidences de tourisme, établissements d'enseignement, auberges de jeunesse, producteurs d'excursions touristiques, producteurs de tourisme d'aventure, transporteurs maritimes, entreprises agrotouristiques, sites attractifs, ranchs, érablières, piscicultures, parcs d'amusements, musées, boutiques de souvenirs, boutiques d'artisanat, galeries d'art et des métiers d'art, entreprises professionnelles vouées au tourisme, bases de plein air, centres de vacances, musées, festivals, villages vacances-familles, marinas, clubs de voile, aéro-clubs, centres de ski alpin, clubs de ski de randonnée, clubs de motoneigistes, clubs de quadistes, clubs de golf, pistes cyclables, plages, centres d'interprétation, fabriques de paroisses, théâtres d'été.
2. **Catégorie B - Les partenaires touristiques** : corporations touristiques, comités et corporations de routes touristiques, offices de tourisme et des congrès, centres locaux de développement, services touristiques municipaux ou intermunicipaux, institutions financières, corporations municipales, villes, institutions d'enseignement, organismes régionaux, chambres de commerce, commissariats industriels, entreprises touristiques frontalières à la région, individus et groupes qui affichent un intérêt à la cause du développement touristique au Bas-Saint-Laurent

Autres modalités:

- Une adhésion par numéro d'enregistrement au Registre des entreprises du Québec,
- Dans le cas d'établissements d'hébergement, il doit aussi avoir un permis d'exploitation émis par la CITQ.
- Une adhésion égale un vote à l'assemblée générale.
- Les membres catégorie A hors région (limitrophes) ne sont pas inscrits dans le guide touristique et sur le site Web de Tourisme Bas-Saint-Laurent, mais bénéficient des autres services offerts par Tourisme Bas-Saint-Laurent.